

Difficultés
ciblées
et/ou importantes
dans les
apprentissages

Orientation
en question

Stagnation
dans les
apprentissages

Demande
d'aide ou de
conseils

Signes de
mal être

Bilan psychologique

Situer les aptitudes intellectuelles de
l'enfant
par rapport aux enfants de son âge

Mieux comprendre le fonctionnement
affectif et relationnel de l'enfant

En tenant compte du contexte
familial, éducatif, social et culturel



Le bilan psychologique

Service de psychologie

Direction Diocésaine de
l'Enseignement Catholique

Contact: Béatrice LE LAY, assistante

02.51.81.64.26

service-de-psychologie@ec44.fr



Le psychologue dans l'Enseignement Catholique

Une profession réglementée

- Un code de déontologie
- un diplôme universitaire et d'état de psychologue (Master 2)
- Une inscription sur le répertoire de l'ARS (liste ADELI)

Le travail du psychologue de l'éducation de la DDEC

- Il est sollicité par les établissements et intervient toujours avec l'accord des familles.
- Son travail vise à favoriser le bien être des enfants/jeunes dans leurs parcours scolaires.
- Il adapte ses outils et ses interventions en fonction de l'âge et des besoins repérés.
- Il travaille en étroite collaboration avec les équipes éducatives, les autres services de la DDEC et les partenaires extérieurs.
- Le bilan psychologique est une des modalités d'intervention du psychologue.

Pourquoi solliciter le psychologue pour un bilan?

Le bilan psychologique permet:

- Une meilleure compréhension du fonctionnement de l'enfant et de ses besoins.
- De mettre en évidence les ressources et les fragilités de l'enfant.
- D'apporter un éclairage différent à l'équipe enseignante.
- De faire le point à un moment donné dans la dynamique du parcours de l'enfant.

Le bilan n'est ni une évaluation scolaire, ni une évaluation médicale.



Quelle démarche?

- L'école rédige une demande d'analyse de situation avec la famille.
- Le psychologue étudie cette demande et propose à la famille un bilan si ce mode d'intervention est retenu.
- Le psychologue vient à l'école pour réaliser le bilan auprès de l'enfant, rencontrer les parents et l'équipe enseignante.
- Les parents rencontrent le psychologue avant et/ou après le bilan, l'enfant reste seul avec le psychologue le temps du bilan.
- Le psychologue ne rencontre l'enfant que pour le bilan (il ne fait pas de suivi) mais reste en lien avec l'équipe enseignante.
- Le bilan psychologique n'est possible qu'avec l'accord des responsables légaux.

Quel coût?

- Pour la réalisation du bilan psychologique, une participation financière est demandée aux parents (tarif variable selon le revenu du foyer, s'échelonnant de 10 à 130 euros).